

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$ 5.00
— (payable durant l'année).....	6.00
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$ 3.00
— (payable durant l'année).....	4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du journal.

Bureaux à Québec, n. 1, rue Beaudé, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion.....	\$ 0.50
Chaque insertion suivante.....	0.12
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes première insertion.....	\$ 0.50
Chaque insertion suivante, par ligne.....	0.04

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

VENDREDI, 9 AOÛT 1872.

Comité de Bellechasse.

Il serait fort piquant de recueillir et de citer toutes les prophéties ministérielles sur cette élection. Ce pauvre M. Fournier, comme on le trouvait naïf dans sa confiance et comme on le plaignait d'avance! Il devait être abandonné, trahi, joué! Sa première élection par acclamation ne prouvait rien; il avait été élu par surprise, au moment où M. Langevin avait le dos tourné. Il n'avait aucune prise sur le comité. C'est à Montmagny qu'il aurait dû se présenter. Là était sa force, là était sa popularité.

Les sympathies que l'on témoignait ainsi à M. Fournier étaient d'autant plus vives, disait-on, qu'on fondait sur lui n'était pas sans estime pour lui. Il fait toujours peine de voir tomber un vaillant luttant, encore que l'on ne soit pas son ami.

Mais aussi M. Fournier devait-il espérer gagner une élection contre un jeune millionnaire, simplement avec des discours? Pouvait-il espérer lutter avec succès contre deux gouvernements, déjouer les manœuvres et les fraudes de leurs agents? C'était ridicule.

Que M. Fournier se fasse illusion, ajoutait-on, passe encore: il subit la loi commune à tous les candidats. Mais que ses amis s'y trompent, mais que l'Événement s'y laisse prendre et persiste à assurer à ses lecteurs que M. Fournier gagnera, cela est inconcevable.

Nous aurions beau jeu aujourd'hui à railler nos adversaires sur leur déconvenue si complète, sur leur défaite écrasante. Mais cela vraiment est superflu. Le chiffre de la majorité obtenue par M. Fournier suffit pour les couvrir d'un ridicule dont ils ne se relèveront pas. Comment peuvent-ils expliquer leurs vantardises de la veille, leur affirmation réitérée que l'élection de M. Caron était certaine? On peut se tromper sur une majorité de 100 à 200, comment se tromper sur une majorité de 600?

Les efforts tentés par les ministériels dans Bellechasse n'en ont pas moins été énormes, quoiqu'il soit difficile de se le figurer à la vue du résultat. Rien n'a été épargné pour vaincre M. Fournier. Durant deux mois et plus, le comité a été infesté d'agents ministériels, qui semaient partout l'argent et les promesses. La votation arrivée, ce n'est qu'à force de fermeté et de vigilance que les électeurs indépendants ont pu faire manquer les manœuvres ourdies pour enlever l'élection par la fraude. On en jugera par un seul exemple.

A St. Vallier, paroisse en très-grande majorité favorable à M. Fournier, le député officier-rapporteur n'a rien

trouvé de mieux à faire que de se sauver avec les livres de poll. Les électeurs l'ont rattrapé et ramené au poll, où ils l'ont gardé toute la journée sans exiger autre chose que l'exécution de son devoir, ce à quoi il s'est soumis à contre-cœur. La journée finie, il a été reconduit chez M. Forgues, l'officier-rapporteur, par un grand nombre d'électeurs qui ne se déclarèrent satisfaits qu'après lui avoir vu faire le serment nécessaire pour clore son livre de poll. L'officier-rapporteur approuva hautement les électeurs d'en avoir agi ainsi.

Nous pourrions signaler d'autres manœuvres du même genre. C'est sur le succès de ces manœuvres que l'on comptait uniquement pour remporter l'élection; et c'est ce qui explique l'écart énorme qu'il y a entre la majorité de 100 voix que devait avoir M. Caron et la majorité de 600 que M. Fournier a obtenue.

Les électeurs indépendants sont justement fiers du résultat et ont droit à la reconnaissance de tous les nationaux. Le lendemain du vote, M. Fournier se trouvant à St. Vallier, les électeurs lui ont présenté une adresse de félicitation; et dans sa réponse, M. Fournier a rendu hommage à l'esprit d'indépendance qui anime cette belle paroisse et a décerné les plus grands éloges aux citoyens qui ont fait manquer la tentative de fraude que nous venons de signaler.

Bulletin Electoral.

BRADU.

Après un mois de recherche, le parti ministériel est parvenu à mettre la main sur un candidat à opposer à M. Poyer. C'est M. Jean Blanchet, avocat. Nous regrettons de voir M. Blanchet se sacrifier ainsi.

Nous n'avons pas besoin de dire que M. Poyer sera élu à une grande majorité, si toutefois M. Blanchet pousse les choses jusqu'au bout. La nomination est la 16.

MONTREAL EST.

M. Médéric Lanctôt vient de lancer un appel aux ouvriers de Montréal en faveur du ministère. Il invite le Parti National à se rallier au gouvernement.

«Il trouva», dit-il, le parti ministériel sympathique à toute offre d'alliance légitime. Nous en avons la ferme conviction, basée sur l'expérience honorable et personnelle que nous en avons faite.»

M. Lanctôt donnera son vote à son ancien adversaire Sir Georges E. Cartier.

Il invite les ouvriers à se réunir en assemblée publique ce soir, Place Jacques Cartier.

CHATEAUGUAY.

M. Stewart, marchand de St. Jean-Christophe, se présente en opposition à M. Holton, mais seulement pour la forme.

SHEPPARD.

M. Huntingdon, qui est de retour d'Europe, sera présent à la Nomination qui a lieu aujourd'hui. Il a un adversaire pour rire dans la personne de Chs. Thibault, avocat, de Montréal, personnage excentrique et candidat perpétuel comme M. Gagne.

YAMASKA.

M. Duguy, marchand, se présente en opposition à M. Fortier, dans le comté d'Yamaska.

MISSISSAUGU.

M. Baker, ministériel, est élu.

BROME.

M. Carter, ministériel, est réélu.

Les deux candidats, MM. Fiset et Sylvain ont leurs représentants ont adressé la parole dimanche dernier aux électeurs du Bie de St. Fabien, St. Mathieu, St. Ansolet et Ste. Lucie.

La nomination des candidats a eu lieu mercredi pour le comté de Soulanges M. Lanthier ancien libéral, est le candidat ministériel, et M. R. de Beaujeu, candidat indépendant.

La votation est fixée au 15 du courant.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

MM. B. Repe et Palmer, candidats indépendants, ont été élus à une très forte majorité dans le comté de St. Jean, N. B. Le Rév. M. Elder, rédacteur du Daily Telegraph, de St. Jean, l'un des candidats ministériels, a été battu à plate couture. C'était l'un des plus funestes ennemis des catholiques. Son échec ne sera pas regretté par eux du moins.

Opinion des Journaux.

QUESTION DES ÉCOLES.

(du Nouveau-Monde.)

«Le correspondant fait semblant de vouloir examiner la question constitutionnelle. Il lit que les catholiques ont demandé le remède au pouvoir dont le gouverneur général est revêtu, d'après la constitution de la Confédération, de poser son veto (sic) sur toute loi des Parlements locaux qui est inconstitutionnelle ou qui dépasse ses attributions.»

«C'est un récit complètement inexact de ce qui s'est passé. Voici les faits, et nous disons toute contradiction.

«S'appuyant sur les différentes sections de la clause 93ème de l'Acte d'Union qui garantissent aux minorités la possession des droits relatifs aux Écoles Séparées, dont elles jouissent en vertu de la loi, au 1er juillet 1867, et qui au cas de violation par une législature locale, autorise l'appel au Conseil Privé, les catholiques interjetèrent appel de la loi de 1871.

«Bien qu'il nous paraisse clair et à la mesure aussi qu'ils étaient dans leur droit, les ministres se déclarèrent unanimement contre eux, tout en admettant la justice de leur réclamation.

«L'affaire fut portée devant le Parlement par M. Renaud, et dans le débat qui eut lieu sur la demande de production des papiers, le premier ministre Sir John A. McDonald déclara que le gouvernement avait résolu de ne pas sauver les lois locales que dans deux cas :

«1o. Lorsqu'elles sont inconstitutionnelles; 2o. Lorsqu'elles sont contraires aux intérêts généraux de la Puissance.

«La première alternative étant écartée, M. Costigan fit sa motion qui laissant le terrain constitutionnel, demande au gouvernement d'intervenir pour le second motif, à savoir qu'un attentat à la liberté religieuse de la plus petite portion de la communauté est de nature à la troubler toute entière et à mettre en danger la paix de la Confédération.

«Quand le correspondant vient dire que la motion Costigan prétend que la loi locale est inconstitutionnelle, il prouve tout simplement qu'il ne comprend pas ce qu'il lit, car il cite lui-même cette motion qui ne dit pas un mot de la question constitutionnelle. Citons aussi pour la dixième fois :

«Attendu qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute la loi passée, soit par le parlement ou par les législatures locales, ne doit pas être de nature à rompre cette harmonie;

«Attendu que la législature locale du Nouveau-Brunswick, dans sa session de 1871, a adopté une loi sur les écoles communes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de

toute la population du Canada en général et aux convictions religieuses de la population catholique romaine en particulier;

«Attendu que les catholiques du Nouveau-Brunswick ne peuvent sans agir contre leurs croyances envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés comme le reste de la population de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles;

«Attendu que la susdite loi est injuste et cause beaucoup de malaise parmi la population catholique en général disséminée sur toute la surface du Canada, et que cet état de choses peut avoir des résultats désastreux pour toutes les provinces confédérées, et priant que Son Excellence veuille bien en conséquence, désavouer au plutôt la susdite loi des écoles du Nouveau-Brunswick.»

«La question est donc posée exclusivement sur le terrain de l'intérêt général du Canada dans le maintien de la liberté de la conscience de chacun. Pourrait-on voyer comme «l'un des meilleurs théologiens du pays», suivant la Menerie, «a changé tous cela.»

«M. Costigan, dit-il, a prétendu que la nouvelle loi susdite des écoles du Nouveau-Brunswick était inconstitutionnelle parce qu'elle violait non la loi mais les privilèges des catholiques du Nouveau-Brunswick, qui, suivant lui, sont garantis par la 93ème clause de la constitution.»

«Mais, où donc avez-vous pris cela, brave homme?»

«Puis il se reprend à établir que la loi de 1871 est inconstitutionnelle, ou que du moins il y a doute, et alors liberté de dire oui ou non. A preuve il cite l'amendement de M. Blake adopté par la chambre.

«Nous pourrions dire qu'au cas de doute, l'opinion devrait avoir le bénéfice et qu'il n'appartiendrait pas à un prêtre—si le correspondant était un prêtre—de justifier l'oppression de ses coreligionnaires. Mais admettons que les hommes sont libres de croire à ce qu'ils veulent, et que la loi de 1871 n'est que la loi de la majorité.

«Encore une fois, cette question n'est pas en débat et ne l'a jamais été en Parlement. La question telle qu'elle se présente est celle-ci :

«Le ministère a droit, d'après la constitution, d'empêcher toute loi locale d'entrer en force en la déclarant, Or, si le ministre a le droit de le faire, il est tenu de l'exercer dans l'intérêt de la justice et surtout pour sauvegarder les minorités de l'oppression.

«Donc il serait coupable s'il refusait d'agir ainsi quand l'occasion se présente.

«Or la loi des écoles du Nouveau-Brunswick, tout le monde l'admet, est essentiellement oppressive et injuste à l'égard des catholiques.

«Donc le ministère était tenu de la désavouer et s'est rendu coupable d'un acte blâmable en refusant de le faire.

«Mais le premier théologien n'admet pas ces raisonnements, ni la proposition qui leur sert de base :

«Qu'il y ait, dit-il, des légistes qui prétendent que le Gouverneur Général peut, et a droit, d'après la constitution, de mettre son veto sur toutes les lois des parlements locaux, cela ne constitue pas une certitude, puisqu'il y en a d'autres et surtout les autorités mêmes de cette constitution qui sont d'un sentiment contraire.»

«Nous ne savons où il a fait cette découverte; mais dans tous les cas, nous sommes prêts à nous ranger de son avis, si l'on peut trouver dans le pays un seul avocat qui prétende que la constitution ne confère pas au gouverneur général en conseil le droit absolu et sans condition de désavouer toute législation locale.

«Mais si cette proposition est rigoureusement vraie, alors le théologien avouera qu'il est dans le tort, que le gouvernement a manqué à son devoir et qu'il s'est trop hâté de vouloir trancher une question qu'il ignorait les plus simples éléments.

«Soit dit pour le seul point de vue civil. «Maintenant si vous étiez théologien, voici comment vous raisonnez :

«La loi du Nouveau Brunswick étant évidemment

ment injuste est nulle de plein droit et n'oblige pas plus que les conventions des larrons. Conséquemment les chambres ne pouvaient en aucun cas contribuer à son maintien.

«Et si la clause de l'acte de confédération allait jusqu'à sanctionner une pareille injustice, ce qui est faux, elle ne vaudrait pas le papier sur lequel elle est écrite. Car les gouvernements sont tenus d'observer les lois de la Nature, de Dieu et de l'Eglise.»

Greeley et la France.

—On lit dans le Meschacéle :

«Le Messager Franco-Américain, dont l'opinion est toujours d'un grand poids pour nous, et dont le suffrage nous est infiniment précieux, fait un touchant et cordial appel à nos sentiments de Français, et nous demande comment nous pouvons «arborer l'étendard de Greeley, le rédacteur du journal qui, après avoir un instant pris la défense de la République française, s'est bientôt ravisé pour chanter la conquête allemande, glorifier la chute de nos grandes forteresses, le coup terrible porté à notre capitale, le vol de deux de nos provinces, la violation du droit qu'ont les peuples de disposer d'eux-mêmes.» Le Messager pense que, vivant dans un coin fort retiré de l'Union, nous ne lisons point le Tribune et que nous acceptons de confiance le Greeley de la légende et de la fantaisie.

En toute franchise, nous ne pouvons accepter le bénéfice des circonstances atténuantes de l'ignorance et de la candeur. La Tribune péne dans nos solitudes depuis quinze ans environ, et figurait avant la guerre, parmi nos échanges, avec la Revue de l'Ouest et autres fruits d'indus et de notre latitude. Peu d'entre nous confondent, nous le disons parce qu'il n'y a nul mérite à cela, sont mieux que nous approvisionnés de journaux de toute provenance et en font une lecture consciencieuse. Le tout est de savoir si cette lecture est profitable et si cette étude est instructive. Durant la longue et laborieuse période d'émancipation et de reconstruction, nous avons toujours vécu ainsi en communication suivie avec les principaux écrivains de la presse américaine, grâce à la liberté dont a été l'objet de leur part une feuille rurale et insignifiante comme le Meschacéle. Quelle fête pour l'esprit que la visite quotidienne de ces maîtres de la profession, de ces créateurs de l'opinion publique, Greeley de la Tribune, Bryant du Post, Bennett du Herald, Brooks de l'Express, Wilkes du Spirit of the Times, Fay du Philadelphia Press, Curtis des publications Harper, et dans le journalisme français, de Courtembert et Transito du Messager, de Meunier du Courrier, de Rastibonne du Bulletin, et de vingt autres confrères! On se plonge dans cette masse de documents, et à peine a-t-on le loisir de s'interroger soi-même et de déterminer ce que devient sa propre pensée dans cette absorption et cette assimilation intellectuelles.

Ne pas connaître Greeley, quand on a seulement respiré l'air d'un atelier d'imprimerie, c'est chose impossible. Ignorer cet athlète de la plume, quand on a vu le Sud au temps de l'esclavage, c'est inimaginable. Greeley, attaqué le taureau par les cornes à l'époque où Grant votait pour Buchanan, où Forney manipulait l'élection du vieux diplomate de Westland, où Wilson était know-nothing, Stanton démocrate, Morton négrophobe, ou enfin Butler flattait les États du Sud et les entraînait dans la folie furieuse de la sécession pour les punir ensuite de l'avoir trop bien écouté. Greeley combattait avec Seward, Chase, Lincoln, Cassius Clay, dans le temps où Holden, de la Caroline du Nord, et Orr, de la Caroline du Sud, attisaient le feu de la sécession. Le Tribune était aux États-Unis l'organe du mouvement et du progrès, et tandis qu'on reprochait aux autres grands journaux la subordination des principes aux intérêts, la cupidité et la vénalité, le Tribune accueillait hospitalièrement et gratuitement toutes les nouveautés, toutes les rêveries du sentiment cosmopolite de la fraternité humaine, au risque de passer pour visionnaire.

et de compromettre son influence politique. Qu'on demande à Victor Considérant, s'il a oublié l'appui et les services de Greeley. Le bon et grand philosophe de Chappagna favorisait donc toutes les tentatives d'amélioration d'un sort des travailleurs, et il y allait de sa bourse non moins que de sa plume.

Il a été rude et brutal pour la France impériale, mais il ne l'a guère été plus que nous, gens du Messager et du Meschacéle. Seulement, nous avons repoussé de nos lèvres le calice amer du vin tiré, et nous avons jeté le manteau de la pitié filiale sur la patrie frappée en pleine orgie napoléonienne. Mais pourquoi donc lapider Greeley et honorer Grant? Et ce que Grant et Bancroft, le chef de l'Exécutif et son représentant à Berlin, n'ont pas été justement cloués au pilori du Journal moderne, dans les strophes rengaines de l'Année terrible? Est-ce que Bancroft, que Grant ne songe guère à rappeler, ne vient pas encore de courber le front de la République américaine aux pieds de l'Empire allemand?

Le Messager et le Meschacéle sont l'un pour l'autre un sujet de surprise et de regret. Si nous sommes dans le désert, notre confrère est dans la foule, et le tumulte, autant que le silence, est peut-être un œuil pour la raison. Que devienons donc les principes ici? La présidence, il faudrait l'amour à la dévotion, en attendant qu'on la supprime, et voici que des républicains, qui certes ne sont pas suspects, la veulent confier à l'un de ces soldats heureux qui ailleurs, comme en témoignent l'histoire contemporaine, ont toujours assassiné la liberté. Cette passion étrange du militarisme emporte ceux qu'elle tient et les force à demander la réligibilité de cet homme de guerre sous prétexte des services les plus contestables. Sur une telle pente, nous serions bientôt en pleine monarchie, car les arguments de ce genre suffisent à élever un trône sur les débris du fauteuil présidentiel. On nie le népotisme semblable de cette administration, ou on le regarde comme une pratique simple et naturelle. Les moines employés pour assurer le succès de la candidature officielle de Washington, paraissent également logiques et plausibles. C'est nous, en vérité, qui sommes au comble de la stupefaction, et le Messager n'aurait-il pas senti quelque peu la faiblesse de sa cause, en transportant la question d'Amérique en Europe et en touchant en nous la corde sensible de la France?

Ce sont les tendances despotiques et corruptrices de cette administration, qui à son début nous avait inspiré à nous-mêmes un espoir qu'elle vite trompé, ce sont ces tendances auxquelles il faut d'abord attribuer le schisme républicain déclaré dans l'Ouest. Quant à la popularité de Greeley dans le Sud, elle est due au raisonnement des injures de Grant, et surtout au cri de pitié arraché l'an dernier, à celui qui n'était pas encore son rival dans l'arène électorale, par l'horrible exploitation des populations du Sud. Nous aussi, nous prenons la liberté de nous inscrire en faux contre l'assertion du Messager, suivant laquelle le planteur exerce une pression quelconque sur l'indianisme en matière d'élections. Le régime subi par le planteur et le contribuable en général dépasse de loin les bornes les plus reculées de l'odieuse et de l'absurde.

Il y a trois ans, si notre mémoire est bonne, à la suite d'une petite discussion avec le Messager au sujet d'une étude de Mme Stowe sur Byron, nous invitions notre confrère de New York à faire une excursion au Sud. Il en a besoin, pour rectifier plus d'une erreur de fait et modifier plus d'une conclusion hasardeuse. Qu'il vienne en Louisiane, contemple un instant la machine de la douane, domaine effrayant au beau-frère Casey, et qu'il s'arance ensuite à l'intérieur, dans les paroisses rurales. Sans prétendre l'influencer, nous le mettrons en présence du régime de la reconstruction et nous le dédions de ne pas être, au bout de huit jours d'examen impartial, un adversaire aussi ferme de Grant que nous le sommes, sinon un partisan aussi décidé de Greeley.

Le plus grand désordre; c'était un bruit, une confusion effroyable: les chevaux avaient rompu leurs entraves et fuyaient dans tous les sens; les hommes saisissaient leurs armes, leurs munitions, d'autres emportaient les selles et les ballots.

Chacun riait, jurait, commandait, tous couraient dans le camp comme s'ils eussent été frappés de vertige. Le feu s'élevait en tourbillons, engloutissant tout sur son passage, précédé par une foule innombrable d'animaux de toutes sortes, qui bondissaient avec des hurlements de frayeur, poursuivis par le fleau qui les atteignait à chaque pas.

Une fumée épaisse chargée d'étincelles passait déjà sur le camp des Mexicains, vingt minutes encore et tout était dit pour eux.

Le général serrant sa nièce dans ses bras, demandait en vain aux guides les moyens d'éviter le péril immense qui les menaçait.

Mais ces hommes, terrifiés par l'imminence du péril, avaient perdu tout sang-froid.

Et puis, quel remède employer? Les flammes formaient un cercle immense dont le camp était devenu le centre. Cependant la forte brise qui jusque-là avait avivé l'incendie en lui prêtant des ailes, avait tombé tout à coup.

L'air n'avait plus un souffle. La marche du feu se trouvait ralentie.

Le Providence accordait quelques minutes de plus à ces malheureuses créatures.

(1 continue.)

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 9 AOÛT 1872.

LE CŒUR-LOYAL

PAR

GUSTAVE AIMARD.

(Suite.)

—Sacré! s'écria tout à coup Belhumeur, j'ai laissé tomber mon couteau, je ne sais où, si ces démons le trouvent, nous sommes perdus.

—C'est probable, murmura le Cœur-Loyal, raison de plus pour ne pas perdre une minute.

Cependant, la forêt qui jusqu'alors avait été calme, commença subitement à gronder sourdement, les oiseaux volaient en poussant des cris de frayeur et dans les tourterelles on entendait craquer les branches sèches sous les pas pressés des bêtes fauves.

—Que se passe-t-il donc? fit le Cœur-Loyal, en s'arrêtant et en regardant autour de lui avec inquiétude, la forêt semble saisie de vertige.

Les deux chasseurs s'élançèrent jusqu'au sommet de l'arbre sur lequel ils se trouvaient et qui par hasard était un des plus élevés de la forêt.

Une fleur immense colorait l'horizon à une lieue tout au plus de l'endroit où ils étaient, cette fleur grandissait de minute en minute et s'avavançait vers eux à pas de géant.

—Malédiction, s'écria Belhumeur, vu

les Comanches ont mis le feu à la prairie.

—Oui, et je crois que cette fois, comme vous le disiez tout à l'heure, mon ami, nous sommes perdus, répondit froidement le Cœur-Loyal.

—Que faire? demanda le Canadien, dans un instant nous serons cernés. Le Cœur-Loyal réfléchissait profondément.

Au bout de quelques secondes, il releva la tête, un sourire de triomphe relevait les coins de ses lèvres.

—Ils ne nous tiennent pas encore, dit-il; suivez-moi, frère!... et il ajouta à voix basse: je veux revoir ma mère!

VI

LE SAUVEUR

Pour bien faire comprendre au lecteur la position dans laquelle se trouvaient les chasseurs, il est nécessaire de revenir au chef comanche.

A peine ses ennemis avaient-ils disparu parmi les arbres, que la Tête-d'Aigle se releva doucement, pencha le corps en avant et prêta l'oreille, afin de s'assurer qu'ils s'éloignaient réellement. Dès qu'il eut acquis cette certitude, il déchira un morceau de son blanket—couverture—avec lequel il enveloppa tant bien que mal, son bras blessé, et, malgré sa faiblesse occasionnée par le sang qu'il avait perdu, et les vives douleurs qu'il éprouvait, il se mit résolument sur les traces des chasseurs.

Il les accompagna ainsi sans être vu jusqu'aux limites du camp. Là,

caché derrière un ébénier, il fut témoin, sans pouvoir s'y opposer, mais en bouillant de colère, de la recherche faite par les chasseurs pour retrouver leurs trappes, et enfin de leur départ après les avoir recouvrées.

Bien que les lanières que les chasseurs avaient avec eux fussent d'excellentes bêtes, dressées à sentir les Indiens de fort loin, par un hasard providentiel, ils se jetèrent gloutonnement sur les restes épars du repas des Peaux-Rouges; leurs maîtres, qui ne se croyaient pas épiés, ne songèrent nullement à leur ordonner la vigilance.

Les Comanches regagnèrent enfin leur camp, après avoir, avec des difficultés infinies, réussi à retrouver leurs chevaux.

La vue de leur chef blessé, leur causa une surprise et une irritation énormes dont la Tête-d'Aigle profita habilement pour les lancer de nouveau à la recherche des chasseurs qui, retardés par les trappes qu'ils portaient ne devaient pas être loin et ne pouvaient manquer de tomber promptement entre leurs mains.

Ils n'avaient été dupes qu'un instant du stratagème inventé par le Cœur-Loyal, et n'avaient pas été longs à reconnaître sur les premiers arbres de la forêt, des traces non équivoques du passage de leurs ennemis.

Ce fut alors que, honteux d'être tenus ainsi en échec par deux hommes déterminés, dont les ruses supérieures aux siennes, dépassaient tous ses calculs, la Tête-d'Aigle résolut d'en finir avec eux et mit à exécution le diabolique projet d'incendier la forêt. Moyen extrême qui, de la façon dont il comp-

taît l'employer, du moins il le supposait, lui livrerait enfin ses redoutables adversaires.

En conséquence, après les avoir en deux mots, mis au fait, il dispersa ses guerriers dans différentes directions, de manière à former un vaste cercle, et à un signal donné les hautes herbes furent allumées, dans plus de vingt endroits à la fois.

L'idée, quoique barbare et digne des sauvages guerriers qui l'exécutaient, était bonne.

Les chasseurs, après avoir vainement tenté de sortir du réseau de feu, qui bientôt les envelopperait de toutes parts, seraient obligés, malgré eux, s'ils ne préféraient être brûlés vifs, de se rendre à leurs féroces ennemis.

La Tête-d'Aigle avait tout calculé, tout prévu, excepté la chose la plus simple et la plus facile, la seule chance de salut qui resterait au Cœur-Loyal.

Comme nous l'avons dit, sur l'ordre de leur chef, les guerriers s'étaient dispersés et avaient allumé l'incendie dans plusieurs places à la fois.

Dans cette saison avancée de l'année, les plantes et les herbes, brûlées par les rayons incandescents du soleil de l'été, s'étaient immédiatement enflammées et le feu s'était étendu dans toutes les directions avec une rapidité effrayante.

Pas assez vite cependant, pour ne pas laisser s'écouler un certain laps de temps avant de se réunir.

Le Cœur-Loyal n'avait pas hésité, pendant que les Indiens couraient comme des démons autour de la barrière de flamme qu'ils venaient d'opposer à leurs ennemis, et qu'ils poussaient des hurlements de joie, le chasseur,

suivi de son ami, s'était élancé au pas de course entre deux murailles de feu qui, à droite et à gauche, marchaient sur lui en sifflant et menaçaient de se réunir à la fois sous ses pieds et au-dessus de sa tête. Au milieu des arbres calcinés, qui tombaient avec fracas, aveuglés par des flots d'une fumée ép

Nouvelles Diverses.

—On écrit de Saint-Petersbourg :

La commission d'armement, ayant à sa tête le ministre de la guerre et le commandant en chef de la flotte de la Mer Noire, s'est transportée à Sébastopol et y a séjourné assez longtemps. Il s'agissait de décider si le port de Sébastopol devait être réorganisé au point de vue militaire, ou bien au point de vue commercial. La commission a été unanime pour arrêter que les nouveaux travaux à entreprendre devaient être dirigés de telle sorte que Sébastopol devienne, dans cinq ans, le plus grand port commercial de la Mer Noire, en même temps qu'il serait impenetrable comme port militaire.

Une double voie ferrée reliera la ville à Saint-Petersbourg. Les travaux commencent déjà depuis 1865, devront être terminés en 1874. La ville sera, en outre, entourée d'un chemin de fer de ceinture, sous tunnel, destiné à approvisionner les forts et les troupes du dehors, tout en étant à l'abri des projectiles ennemis. En un mot, si une nouvelle coalition venait à se former et qu'elle voulût commencer la guerre par ce point comme en 1856, il est probable que ce second siège durerait plus longtemps que le premier.

—Un rédacteur du Figaro vient de recevoir de l'ex-empereur une brochure en tête de laquelle se trouvent les lignes suivantes qui cherchent assez pieusement à atténuer sa responsabilité :

"M. Saint Genest, dans un article remarquable, publié dans le Figaro, a prétendu que le crime de l'empereur avait été de déclarer la guerre, alors qu'il devait savoir que la France n'était pas prête à la soutenir.

"Il serait plus juste de dire que le tort de l'empereur a été de compter sur l'exécution des états de situation et sur la possibilité de réunir en peu de jours les divers éléments dont se composent les armées.

"Napoléon."

Télégraphie Générale.

—Londres, 8.

Au nombre des passagers à bord du *Sarmatian*, parti aujourd'hui de Liverpool pour Québec, se trouvent deux joueurs de croquet anglais qui, après avoir joué plusieurs parties en Canada, visiteront les États-Unis.

Il y a eu hier une violente tempête en Angleterre ; elle a causé beaucoup de dommages. Plusieurs personnes ont été tuées par la foudre.

—Paris, 8.

Le Pape a écrit à Thiers une lettre dans laquelle il félicite la nation française sur le succès de l'empire ; Si Sainteté attribue cet événement heureux au refus de M. Goulard d'accepter le poste d'ambassadeur en Italie qui est l'ennemi déclaré du St. Siège.

Le Comité des fortifications a résolu d'augmenter les fortifications de Gravelines, Dunkerque, Lille et Calais.

—Constantinople, 8.

Cosmoumarjok, village sur la rive asiatique du Bosphore, habité par de pauvres grecs et juifs, est devenu la proie des flammes et maintenant un millier de familles sont sans abri ni vivres.

—New-York, 8.

Les dernières lettres d'Angleterre mandent que le Pape a donné avis aux évêques d'Angleterre de protester contre la détermination du gouvernement anglais de poursuivre les prêtres concernés dans l'élection de Galway.

On dit que Napoléon et Eugénie sont sur le point de visiter l'Ecosse.

Le surintendant Kelso a offert une récompense de deux mille dollars pour l'arrestation de Steiner, le trésorier de la musique de la Garde Républicaine.

—Boston, 8.

La bande française a donné ce soir un concert d'adieu au Boston Théâtre. Il y avait beaucoup de monde.

—Ville de Mexico, 8.

Une révolution a éclaté à Tampico à la nouvelle de la mort de Juárez. Les rebelles de Guerrero ont proclamé Diaz et crié "mort à Lerdo."

Il n'y a pas eu d'autres troubles que ceux là. Le Congrès se réunira en session extraordinaire le 15 septembre. On mentionne les noms de plusieurs personnages comme devant faire partie du nouveau cabinet Lerdo est candidat à la Présidence en compagnie de plusieurs autres. Il a lancé un décret accordant amnistie à tous les prisonniers politiques autres que les lieutenants généraux sous l'empire de Maximilien. Il a de plus ordonné enquête sur les outrages commis envers les américains à Chihuahua.

Les funérailles de Juárez ont été imposantes, son corps a été déposé au Panthéon. Les rues et les maisons avaient revêtu tous les ornements de deuil. Sur le parcours il y avait bien 70,000 spectateurs. Tous les étrangers dans la capitale, des officiers publics et les membres du corps diplomatique assistaient à la cérémonie funèbre. La mort de Juárez est généralement regrettée.

Angel Turbide, fils de l'ex-empereur, est décédé au Capitole le même jour que Juárez. Il laisse une femme et un fils.

—Havane, 7.

Le comte Camargo a pris inopinément aujourd'hui le poste de gouverneur de la Havane. On ne connaît pas la raison de la retraite subite du gouverneur Zabala.

L'Émeute de Jeudi Dernier.

Nous recevons de M. T. H. Grant la lettre suivante publiée dans le *Morning Chronicle* d'hier :

A mon arrivée ce matin du comté de Mégantic où je devais assister à la nomination lundi dernier, mon attention fut attirée sur un article publié dans le journal de M. Cauchon, le *Journal de Québec*, et dans lequel il était dit que jeudi soir dans mon discours à l'Hôtel Thomas, j'avais accusé les dames religieuses de l'Hôtel Général d'être de connivence avec M. Cauchon pour faire réussir la blague de la Rive Nord. Je ne suis aucunement surpris de ce que M. Cauchon peut dire ou faire ; il est assez dénué de scrupules et de principes pour aborder tous les projets. Je ne me contenterai de déclarer que l'avis du *Journal* est une fausseté aussi malicieuse que volontaire. Seulement je n'ai jamais fait pareille accusation mais je n'en ai jamais eu l'idée.

Pendant que j'adressais la parole à la foule, j'ai été écouté avec la plus grande attention ; ce n'a été que lorsque M. Julien parlait que des vauriens au service de M. Cauchon se sont mis à vociférer des paroles grossières et ont assailli l'assemblée.

Plusieurs citoyens d'origine française et an-

glaise, qui étaient à mes côtés pendant que je parlais, sont prêts à corroborer ce que j'écris aujourd'hui.

Je suis heureux cependant de savoir que le bon sens général ne s'est pas laissé prendre à cette absurdité mal imaginée de M. Cauchon et n'a acquiescé de cette accusation.

—Votre, etc., T. H. GRANT.

Tableau Electoral.

DEPUTÉS ÉLUS.	QUEBEC.	M.	O.	I.
Hon. M. Pope, Compton.	1	0	0	1
McDougall, Trois-Rivières.	1	0	0	1
Brooks, Sherbrooke.	1	0	0	1
Bellerose, Laval.	1	0	0	1
Wright, Ottawa comté.	1	0	0	1
Baby, Joliette.	1	0	0	1
Tourangeau, Québec Est.	1	0	0	1
Lacerte, St. Maurice.	1	0	0	1
Colby, Stanstead.	1	0	0	1
Blanchet, Lévis.	1	0	0	1
Fournier, Beloeil.	1	0	0	1
Pelletier, Kamouraska.	1	0	0	1
De St. Georges, Portneuf.	1	0	0	1
Tachereau, Montmagny.	1	0	0	1
Ross, Champlain.	1	0	0	1
McCreary, Québec-Ouest.	1	0	0	1
Cauchon, Québec-Centre.	1	0	0	1
Langlois, Montmorency.	1	0	0	1
Chauveau, Québec.	1	0	0	1
Masson, Terrebonne.	1	0	0	1
Abbott, Argenteuil.	1	0	0	1
Langvin, Dorchester.	1	0	0	1
Servier, Huntingdon.	1	0	0	1
Baker, Missisquoi.	1	0	0	1
Carter, Brown.	1	0	0	1

—ONTARIO.

Kirkpatrick, Frontenac. 1 | 0 | 0 | 1 || Currier, Ottawa (ville). | 1 | 0 | 0 | 1 |
Lewis.	1	0	0	1
Lennox, Carleton Place.	1	0	0	1
Northumberland, Cobourg.	1	0	0	1
Sir John A. Macdonald, Kingston.	1	0	0	1
Buell, Brockville.	1	0	0	1
Rochester, Carleton.	1	0	0	1
Brousseau, Grenville S. R.	1	0	0	1
Bowell, Hastings N. R.	1	0	0	1
W. R. Brown, Hastings.	1	0	0	1
N. R. Galbraith, Lanark.	1	0	0	1
Merritt, Lincoln.	1	0	0	1
Charlton, Norfolk.	1	0	0	1
Hagar, Prescott.	1	0	0	1
Little, Simcoe S. R.	1	0	0	1
Cook, Simcoe N. R.	1	0	0	1
Dodge, York.	1	0	0	1
Haggart, Lanark S. R.	1	0	0	1
Jones, Leeds and Granville, N. R.	1	0	0	1
Carling, London.	1	0	0	1
Grant, Russell.	1	0	0	1
O'Connor, Essex.	1	0	0	1

—NOUVEAU-BRUNSWICK.

Hon. Mitchell, Northumberland. 1 | 0 | 0 | 1 || Hon. Smith, Westmoreland. | 1 | 0 | 0 | 1 |
M. Bernard, Kent.	1	0	0	1
Ferris, Queen.	1	0	0	1
Pickard, York.	1	0	0	1

—32 13 9

Les Nominations.

Voici la liste des élections fixées jusqu'à ce jour dans la province de Québec :

Comté.	Nom.	Votation.
Chambly.	21	"
Bagot.	12	"
Rimouski.	9	"
Charlevoix.	19	"
falet.	9	"
Terrebonne.	5	"
Huntingdon.	3	"
Richelieu.	12	"
Rimouski.	9	"
Soulanges.	14	"
Lotbinière.	14	"
Beauharnois.	12	"

Comité de Rimouski.

Nous recevons la dépêche suivante :

Rimouski, 9 août.
3,000 personnes présentes à la nomination aujourd'hui. Les deux candidats ont parlé, et tout s'est passé paisiblement. Le Dr. Fiset avait plus des trois quarts de l'assemblée en sa faveur. Il est probable que M. Sylvain va résigner.

FAITS DIVERS.

POUR LE SAUENAY.—Le vapeur *Clyde*, Capt. Lecours, laissera le quai St. André demain matin à 7 heures pour le Saguenay.

NOUVEAU BARONET.—On annonce que Sir John Rose doit être fait baronnet en récompense des services qu'il a rendus à l'empire britannique.

L'OPERA ITALIEN.—C'est ce soir que la Compagnie des Artistes Associés donne l'opéra la *Norma*.
On y rencontrera, bien sûr, tous ceux qui ont assisté aux soirées données par les artistes la semaine dernière.

UN CÉLÈBRE CITHARISTE.—Hier soir, dans la salle de musique de M. A. Lavigne, rue St. Jean, le célèbre cithariste, M. Eichorn, donnait un petit concert de salon devant un public restreint, il est vrai (la chose n'étant pas tout connue) mais composé exclusivement ou à peu près d'artistes et d'amateurs distingués.

De l'avis de tous, on ne peut entendre rien de plus délicieux qu'une mélodie sur la cithare exécutée par un artiste de la force et du talent de M. Eichorn. On a surtout goûté une *Berceuse* et la *Sérénade*, mélodie de Schubert.

La cithare offre des difficultés réelles d'exécution, mais M. Eichorn s'en tire merveilleusement. Nous laissons à penser si l'artiste a été applaudi. Le Septuor Haydn a complété la soirée.

M. Eichorn aurait désiré donner une soirée au public québécois ; mais comme la Salle de Musique est retenue jusqu'à mardi prochain inclusivement et que ses affaires ne lui permettent pas de rester à Québec au delà de dimanche, conséquemment il a dû abandonner le projet. Cependant, sur la demande spéciale d'un grand nombre de personnes, M. Eichorn a consenti, à donner dimanche soir un concert de petit comité dans le salon du Grand Hôtel Dexter, au pied de la côte la Fabrique, c'est-à-dire occupé par M. Noonan, et maintenant la propriété de M. Gosselin.

On peut se procurer des cartes chez M. Lavigne.

Il y aura musique instrumentale et vocale par des artistes de cette ville.

Les amateurs de musique, à qui la chose sera possible, ne devront pas manquer cette

soirée qui promet d'être charmante sous tous les rapports.

LES OUVRIERS.—Nous regrettons de dire que l'agitation se maintient au sein de la population ouvrière des diverses origines.

Hier soir, les ouvriers se sont réunis à St. Roch au nombre de 2,000 et se sont portés chez M. Rheaume pour connaître les résultats des démarches qu'il avait promises de tenter.

M. Rheaume, après leur avoir donné les plus sages conseils, leur a dit qu'il s'était abouché avec les autorités ; que M. le Maire et M. le Curé de St. Roch étaient venus dans la soirée lui demander ce qu'exigeaient les ouvriers ; qu'il leur avait dit que les ouvriers ne demandaient qu'une chose bien raisonnable, c'était qu'ils leur fût permis d'aller travailler sans crainte d'être molestés ; que le Maire lui avait alors déclaré qu'il se mettrait en mesure de faire respecter la loi, lui avait promis de voir les patrons des ouvriers irlandais, et lui avait demandé de servir d'intermédiaire entre lui et les ouvriers canadiens-français.

Ces paroles ont été bien accueillies et il y a lieu d'espérer que l'agitation aura bientôt un terme.

DEMONSTRATIONS HOSTILES.—Hier soir, les ouvriers de Saint-Roch ont fait une démonstration dans le faubourg St. Jean. Une petite nombre d'entre eux sont venus jusque chez M. Cauchon, ce qui a été une panique parmi les gens tranquillement occupés à écouter la musique sur l'Esplanade.

Le bruit avait couru, paraît-il, que les ouvriers de St. Roch allaient faire une descente dans Champlain. Les ouvriers irlandais se sont en conséquence rassemblés et mis en mesure de défense.

UN GRIN.—Hier vers 5 heures de l'après-midi, le temps s'est obscurci rapidement ; du côté de l'ouest le ciel avait revêtu une teinte sinistre et qui présageait un de ces coups de vent, accompagnés de pluie à torrents et de tonnerre, et qui démolissent tout sur leur passage.

A 5 h. 30 m. quelques grains de grêle commencent à tomber et le vent soulève la poussière en tourbillons dans les rues, puis la pluie tombait à torrents. C'était un déluge dans les rues, et dans la rue Desfossés où les trottoirs étaient quasi à la nage, dans les rues St. Georges, les côtes de la Couronne, de l'Eglise et plusieurs autres. A 6 h. l'orage cessait, et le soleil couchant se montrait radieux sur Québec tout rafraîchi par cette pluie assise complète qu'il inattendu.

Vers 9 h. 15 m. l'orage a repris avec de plus violence que jamais aussi que le tonnerre et les éclairs qui étaient magnifiques à voir.

Aujourd'hui, chaleur accablante et beau temps. Nous sommes revenus à la température de la fin du mois de juin.

LE TONNERRE.—Le tonnerre a fait des siennes hier soir en plusieurs endroits et surtout à St. Michel, comté de Beloeil. Vers 11 heures il descendait sur le petit clocher de l'église de la paroisse et communiquait le feu à tout l'édifice. Rien n'a pu être sauvé. L'église était neuve.

Elle n'était assurée qu'à l'assurance des Fabriques.

Une grange appartenant à M. Martineau, de la même paroisse, a été aussi frappée par la foudre et entièrement détruite.

ENQUÊTE, (suite et fin).—L'enquête sur les circonstances du meurtre de David Gandle tué dans l'émée de lundi, s'est terminée hier au Palais de justice devant le coroner Panet entre 8 et 9 heures hier pour le verdict suivant :

"Que le dit David Gandle, le cinquième jour d'août, en l'année de Notre Seigneur, a été atteint d'un coup de pistolet et tué par les mains de Jean Lord, ci-devant de Québec, gardien du Cercle de Québec, et d'autres personnes inconnues, qui avec le dit Jean Lord, tiraient de la rue St. Jean, avec l'intention de tuer le dit David Gandle et les personnes qui se trouvaient en sa compagnie ; et qu'ainsi le dit Jean Lord et les personnes inconnues, ont malicieusement, volontairement et avec préméditation tué le dit David Gandle. Les jurés disent aussi que nombre d'autres personnes ont aidé le dit Jean Lord et d'autres personnes inconnues, mais que l'absence de preuves suffisantes ne leur est impossible d'obtenir, dans l'état d'excitation qui règne, ils s'abstiennent de nommer les personnes qui aidaient le dit Jean Lord et les inconnues. Les jurés ont l'assurance que les autorités continueront leurs investigations et qu'aucune des preuves suffisantes ne seront obtenues, tous les coupables seront amenés devant la justice et punis."

COUR DU RECORD.—Présidence des échevins Chambers et Côté.

George Hart, pour s'être introduit dans un endroit environné d'une clôture, sans aucune raison, donne caution pour sa comparution de main.

Thomas Pampalon, maçon, absence du numéro municipal sur sa charrette, fait défaut de comparaitre.

Bulletin Maritime.

—Le nombre de navires océaniques entrés en douane depuis l'ouverture de la navigation jusqu'à hier, est de 585, y compris 26 du Nouveau-Brunswick et 30 de la Nouvelle-Écosse. Le nombre de ceux qui ont été acquittés pendant la même période est de 250, ce qui laisse une balance de 65 navires dans le port. Il y a aussi 45 navires dans le port de Montréal.

—Le navire *Constance*, Capt. Lord, est parti hier pour outre mer à la remorque du vapeur *Conqueror* No. 2.

—Le *Moravian*, Capt. Graham, parti de Québec le 27 juillet, le *steamer Austrian*, Capt. Richardson, parti d'Halifax le 30 juillet, et le navire *Abeona*, Capt. Hamilton, venant de Québec, sont arrivés à Liverpool mercredi, le 7 du courant.

—Le *St. Patrick*, Capt. Stephen, revenu de Montréal mercredi à 6 h. p. m., est parti aujourd'hui pour Glasgow.

—Le *steamer Viking*, capt. Harker, venant de Pietou, est arrivé hier après-midi dans le port. Le capitaine dit qu'il a passé les barques *Orinoco* et *Lake Michigan* et une barge au Bic ; deux navires à l'île du Basque et une barge aux Pélérins.

—Le *Margaretha Stevenson*, capt. Brown, venant de Moisie avec un cargaison de fer, est arrivé dans le port à 11 h. p. m. mercredi. Le capitaine dit qu'il a passé deux navires qui remontaient en vue du Bic. Beaucoup de bruits à Kamouraska. Un brick remontaient au cap Diabla ; le navire *St. George* était à l'ancre à l'île-aux-Lies vives ; quatre navires descendant en vue de Brandy Pote et de l'île Blanche ; un remorqueur était à l'ancre à Brandy Pote et qui a toujours pué son courage et ses consolations dans la religion, le défunt avait pué parmi les siens les sentiments d'une pitié solide et les grandes vertus du chrétien fort. Il n'y a eu mort avec le calme et la résignation que donne la foi dans une vie meilleure.

—Le vapeur *Ranger* est arrivé hier après-midi de Montréal, avec les barques *C. A. Littlefield*, *Peace* et *Unity* à sa remorque.

—Le vapeur *Powerful* est arrivé mercredi soir de Montréal avec les barques *Acorn*, *Albert le Bon*, le brick *Lady Aberdeen*, de Montréal et la barque *Louisa*, de Trois Rivières.

—Signalé : le *Rosena*, venant de Québec, par 49° latitude, par le *George Arkle*, capt. Peper, venant de Québec et arrivé à Forvey ; le *Alys*, navire norvégien, parti de Québec pour Londres, le 20 juillet.

Falmouth, 25 juillet, en vue de Lizard, le 23 ; le *Nordens Dronning*, navire norvégien, capt. Hellenes, parti de Québec à destination de Londres.

Huon, 23 juillet, Passé le Pontland Firth, le 22 ; les barques *Huon*, d'Aberdeen, et *Royaliste*, d'Allan toutes deux venant de Québec à destination de Leith ou Granton ; une barque norvégienne parti de Québec à destination de Granton ; le 23, le navire *Zurich*, capt. Townsend, parti de Shields pour Québec.

Le Magasin de \$1 de Harper.

10 CAISSES de Nouvelles Marchandises venant d'être reçues au magasin de \$1 de Harper.
2000 personnes visitent chaque jour le magasin.
No. 4, Rue St. Jean, Porte voisine de M. Hall, Epicer.

—Québec, 31 mai 1872.

Annonces Nouvelles.

On demande immédiatement.

Acte de la Faillite 1869.—F. X. Couillard.

Vente à l'encan.—R. Henry Wurtelle.

Nouvelle Marchandises.—Fyfe & Garneau.

Ce que tout le monde doit savoir!!!—Montmigny & Brunet.

Avis—Glover, Fry & Cie.

Pension Privée.

Grande réduction.—F. X. Lepage.

Tailleur de Londres.—Léger & Rinfret.

Revue Financière et Commerciale.

—Québec, 9 août 1872.

Montant perçu à la douane de Québec, le 8 du courant, dans le Port de Québec, \$4,949.93

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 26 p. m., 9 août 1872

Or 115 1/2

Greenbacks 88, 87.

E. C. BARNES

Comptable.

Vl-avis le Bureau de Poste

MARCHÉ DE NEW-YORK.

8 août.

Coton 21 1/2 pour Uplands.

Fleur, tranquille et sans changements décisifs dans les prix ; recettes 4,000 qrs ; ventes, 10,000 qrs ; quotations sans changements.

Fleur de seigle calme de 4.10 à 5.00.

Blé, ferme ; recettes, 23,000 minots ; ventes, 63,000 minots à \$1.57 à \$1.60 pour blé du printemps No. 2 en magasin ; de \$1.61 à \$1.62 pour No. 1 do ; de \$1.70 à \$1.72 pour blé rouge de l'hiver ; de \$1.78 à \$1.80, pour blé jaune de l'ouest ; de \$1.80 à \$1.95, pour blé blanc de l'ouest.

Seigle tranquille et nominal à 1.40 pour l'ouest.

Blé d'inde rarement aussi ferme ; recettes 177,000 minots ; ventes, 61,000 minots, à 62 à 63 cts. pour de mélo d'ouest par vapeurs, et de 63 à 64 cts. pour du par vapeurs.

Orge perle tranquille et sans changements.

Avoine tranquille et ferme ; recettes, 18,000 minots ; ventes, 31,000 minots de 46 cts. pour l'avoine de l'ouest à flot ou en magasin ; de 47 à 50 cts. pour la blanche de l'Ohio.

Lard ferme, à 13.60 à 13.65 pour le mouton rendu.

Saïndoux, ferme sans changement de 8 1/2 à 9 1/2 cts. pour le steam rendered et 9 1/2 cts. pour le kettle rendered.

Beurre, de 20 à 26 cts.

Fromage, de 10 à 12 1/2 cts.

Pétrole cru, 12 1/2 cts ; raffiné, 22 1/2 cts.

IMPORTATIONS.

8 août.

Par navire Venus, Arrowmuth, de Savannah—

322 pièces de plançon de résine de pain, 540 do planche, 40 balles mousse à Ross & Cie.

RAPPORT MARITIME.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC.

8 août.

Navire Venus, Arrowmuth, Savannah.—Juin,



AVIS

EST par le présent donné qu'une ancre du poids d'environ 1 Tonneau et à peu près 16 Brasses de chaîne, recueillies vis-à-vis l'Anse New-Liverpool, ont été déposées sur le Quai des Commissaires et que si le propriétaire ou les ayant droit ne les réclament pas, le tout sera vendu à l'enchère, suivant la loi.

F. GOURDEAU,
Maître du Port.

BUREAU DU PORT,
Québec, 3 août 1872—1m



AVIS PUBLIC

CORPORATION

QUÉBEC.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 29 juillet 1872.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que les livres de cotisations pour les quartiers suivants de la cité de Québec, savoir :

ST. LOUIS,
ST. PIERRE,
CHAMPLAIN,
ST. ROCH,
JACQUES-CARTIER,
ST. JEAN,
MONTCALM.

ont été déposés par les cotisateurs de la dite cité au bureau du sous-trésorier, et que les dits livres seront ouverts à toutes les personnes intéressées, tous les jours, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M. (les dimanches et fêtes exceptés), durant trois semaines du jour de la date de la première publication de cet avis jusqu'au JOUR MARDI, le VINGTIÈME JOUR d'AOUT prochain.

Toute personne qui se croira lésée par quelque erreur faite au dit livre de cotisation devra porter plainte devant la Cour du Recorder, par écrit ou sous serment, prêté devant un juge de paix ou devant un membre du Conseil de la Cité, ou devant le greffier de la dite Cour. Cette plainte sera déposée, dans le délai de la dite Cour du Recorder, et le dit greffier donnera avis dans les journaux, comme ci-dessus prescrit, des lieux, jours et heures auxquels la Cour du Recorder entendra les plaignants et décidera du mérite de leurs plaintes.

L. E. DORION,

Tresorier de la Cité.

Québec, 29 juillet 1872—3s

UNE BONNE OCCASION.

UN jeune homme ayant fait un cours complet d'études classiques, pouvant produire de très bons certificats et enseigner les langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Histoire, la Géographie, la Littérature, l'Arithmétique, les Mathématiques et la Sténographie, désire qu'on lui confie l'enseignement de trois ou quatre élèves. Pour les conditions, s'adresser No. 371, Rue des Posses, St. Roch.

Québec, 24 juil 1872—1m

REMEDES

DR. J. A. CREVIER.

GRANDES DECOUVERTES!!!

L'ANTI-CHOLERIQUE

Le seul spécifique connu contre le Choléra, et toute espèce de Diarrhée, dérangements d'Intestins et d'Estomac, Indigestions, etc., etc.

Cures merveilleuses attestées par des personnes dignes de foi et bien connues.

Prix : 50 cts. la bouteille.

L'efficacité de l'anti-cholérique est attestée de la manière la plus énergique par les Messieurs suivants :

Les RR. Mess. J. Raymond, Ptre, V.-G. et Sup. du Collège de St. Hyacinthe; Ed. Crevier, Ptre, V.-G. et Sup. du Collège de Ste. Marie de Monroir; J. S. Derome, Ptre; F. X. Collette, Ptre, Sup. du Collège de St. Césaire; J. Provost, Curé de St. Césaire; J. S. Tappier, Ptre, Curé de St. Paul; J. Hon. W. Chaffers, Membre du Conseil Législatif; les Docteurs Franchère, Pinsonneault, Jacques, et par MM. Charles Couture, Victor Côté, J.-Bte. Tessier, Delle Philomène Gauthier, et un grand nombre d'autres personnes.

Cette merveilleuse préparation est en vente chez les messieurs suivants :

GIROUX & FRERES,
525, Rue St. Pierre,
W. E. BRUNET,
Encoignure des Rues Craig et King,
JOHN E. BURKE,
Encoignure des Rues St. Famille et Fabrique,
et aussi chez le Dr. J. A. CREVIER,
No. 44, Rue Bonsecours, Montréal.

Québec, 29 juillet 1872—3m

Briques de Façade Pressées.

A VENDRE.

ENVIRON 150,000 Briques Pressées, très convenables pour travaux de Façade, prêtes à être livrées à la Manufacture du Cap Rouge. On peut en voir des spécimens au Bureau de MM. Gowen & Lloyd, avocats, au Bureau du Chronicle et au Bureau de l'Événement.

S'adresser à H. S. DALKIN, Agent, ou à E. GOWEN, Propriétaire au Cap Rouge.

Québec, 29 juillet 1872—2s

ON DEMANDE

Un Patelier de M. JAS. BYRNE, Marchand Tailleur, No. 14, Rue la Fabrique, environ 40 files et quelques ouvriers tailleurs pour travailler au magasin.

S'adresser immédiatement à JAMES BYRNE, No. 14, Rue la Fabrique.

Québec, 29 juillet 1872—2s

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS public est par le présent donné que la Société existante sous les noms et raison de DU GUENNEAU, TERREAU & C^{ie}, est maintenant dissoute depuis le 4 JUILLET courant.

Les affaires se feront maintenant sous les noms de TERREAU & FRERES.

ALPHONSE TERREAU,
JOSEPH TERREAU,
LOUIS TERREAU.

Québec, 22 juillet 1872—1s

AVIS.

GLOVER, FRY & C^{ie}.

Appellent une attention spéciale sur ce qui suit.

LOTS A BON MARCHÉ.

Etouffes à Robes de 5 cts. à 20 cts. la Vergé.

Châlis Caraculés à 18 cts. la Vergé.

Indiennes Noires et Blanches à 5 cts. la Vergé.

Piqués, Blanc et de Couleurs à 30 cts.

Bas de Coton Blanc de 124 cts. et 14 cts. la paire.

Manteaux pour Dames.

Jupons en Batiste et en Coton.

Chapeaux en Paille.

Parasols à des prix grandement réduits.

Les Marchands de la Campagne feront bien de visiter les lots ci-dessus mentionnés.

GLOVER, FRY & C^{ie}

Québec, 29 juillet 1872.

QUARTS A HARENG.

A VENDRE.

1000 QUARTS vides de bonne qualité et prêts à recevoir le Hareng.

S'adresser à Québec à Mess. HAZEL & FRERES, ou à l'Islet à J. F. GLASSON, M^{re}.

Québec, 12 juillet 1872—1m—3fs



Baume de Cerisier Sauvage de Wistar.

Toux, Rhumes, Consommation, Maladies Pulmonaires.

Il n'est pas véritable s'il n'est pas signé I. BARRA.

Québec, 5 août 1872.

ARISTA.

APRÈS des années d'étude et d'expérience personnelle, nous sommes heureux d'annoncer au public que nous avons découvert LE BEST-TAURATEUR DES CHEVEUX LE PLUS SUR ET LES PLUS EFFICACE, qui existe. Il ne contient ni Soufre, ni Plomb, enfin aucun agent nuisible, mais est composé de tous les principes nutritifs dont la nature se sert pour la nourriture des cheveux. Nous garantissons son efficacité et d'une efficacité prodigieuse, rapide, dans les cas de calvitie à où il y a déjà quelques racines de cheveux; il amène en peu de temps la croissance rapide des cheveux. Son emploi constant sur les cheveux gris leur redonne non-seulement leur couleur naturelle, mais la vigueur qu'ils ont dans la jeunesse. Cet article n'est pas une teinture et ne peut avoir d'effet nuisible sur le cuir chevelu ou sur les cheveux.

J. ZINGERLE & C^{ie}, Rue St. Jean.

Québec, 12 juillet 1872—1m

GOELETTES DEMANDÉES.

POUR transporter des Carreaux de Planches de SAGUENAY à QUÉBEC. On paiera un prix élevé de fret.

S'adresser à PEMBERTON & C^{ie}, Chambres Commerciales, Rue St. Pierre.

Québec, 12 juillet 1872.

ARTHUR MINGEAUD.

ARTISTE DE PARIS ET NEW-YORK.

DESSINATEUR & SCULPTEUR.

DESSINS et Sculptures exécutés dans les styles Français et Anglais, les plus recherchés.

Sculptures pour Mémoires, Monnaies, etc., ainsi que Modèles en Terre ou en Bois seront exécutés avec soin.

No. 50, Rue Desfossez, St. Roch.

Québec, 4 juin 1872.

A VENDRE.

UN engin de DIX forces, avec bouilloire de QUINZE forces et accessoires.

Conditions libérales. Le tout en bon ordre et neuf.

S'adresser à HERBERT & CHAPERON, Notaires.

Québec, 14 juin 1872.

Traverse du Grand Tronc.

Et après le 29 du courant, le Vapeur "ST. GEORGE" fera la traverse du fleuve jusqu'à nouvel avis, comme suit :

LAISSEUR QUÉBEC. LAISSEUR POINTE-LEVIS.

7.20 A. M.—Train omnibus pour Richmond et les stations intermédiaires.

Train de la maille pour la Rivière-du-Loup.

8.30 A. M.

9.30 A. M.

11.00 A. M.—Express pour Montréal et l'Ouest.

2.15 P. M.—Express pour la Rivière-du-Loup.

3.10 P. M.

4.30 P. M.

5.30 P. M.—Train de la maille pour Montréal et l'Ouest.

7.30 P. M.—Train de la maille de Montréal et l'Ouest.

9.00 A. M.

10.00 A. M.

12.00 Midi.

1.30 P. M.—Express pour la Rivière-du-Loup.

2.30 P. M.

3.45 P. M.—Express pour Montréal et l'Ouest.

5.00 P. M.—Train omnibus pour Richmond et les stations intermédiaires.

7.00 P. M.—Train de la maille de la Rivière-du-Loup.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 juillet 1872.

A LOUER.

UNE maison meublée ou non meublée, sur la rue St. Famille, No. 20, possession immédiate. Il contient 11 Chambres, Gas, etc., etc.

S'adresser à ce Bureau.

Québec, 8 mai 1872—3fs

MAISON DE BAINS

DE QUÉBEC.

No. 15, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

S. BOURGEOIS & C^{ie}.

Québec, 22 mai 1872—3m

AVIS.

(CEUX qui doivent à la succession de feu M. J. B. DUREAU, en son vivant Commerçant de Québec, sont respectueusement priés de payer sans délai soit à M. l'Abbé J. B. Grenier, Prêtre et Curé de St. Henri de Lanson, ou au Notaire J. Guay, de Québec, à défaut de quoi des moyens sérieux seront pris contre eux sans aucun autre avis.

Et tous ceux à qui la dite succession peut devoir sont également priés de présenter leurs comptes dûment attestés au Notaire chargé de régler les affaires d'icelle pour être entrés dans l'inventaire, sous le délai de quinze jours.

J. B. GRENIER, P^{re}.

G. GUAY, Notaire de la Succession.

Québec, 26 juillet 1872—15—38

TAPIS

POUR PIANOS ET HARMONIUMS.

TAPIS TAPIS TAPIS

pour Pianos et Harmoniums à vendre à prix réduits chez

A. LAVIGNE,

Marchand de Pianos et de Musique,

111, rue St. Jean, (Banque d'Épargne).

Québec, 22 juillet 1872.

LE VAPEUR

"MONTMORENCY" AU PUBLIC

QUE NOUS

AVONS ENGAGÉ

UN

TAILLEUR

D'UNE DES

MEILLEURES MAISONS

DE

LONDRES,

ET QU'IL

EST ARRIVÉ ICI

DEPUIS

LE 20 DU COURANT

PAR LE

STEAMER SCOTLAND.

TOUS ORDRES LAISSES

EXÉCUTÉS

AVEC LE

PLUS GRAND SOIN.

Demandées.

CHRY

LEGER & RINFRET,

No. 21, Rue de la Fabrique,

HAUTE-VILLE.

Québec, 22 mai 1872

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

Québec, 20 juin 1872.

HAUTE-VILLE.

TAILLEUR

NOUS PRENONS

LA

LIBERTÉ D'ANNONCER

NOS AMIS

ET

AVONS ENGAGÉ

UN

TAILLEUR

D'UNE DES

MEILLEURES MAISONS

DE

LONDRES,

ET QU'IL

EST ARRIVÉ ICI

DEPUIS

LE 20 DU COURANT

PAR LE

STEAMER SCOTLAND.

TOUS ORDRES LAISSES

EXÉCUTÉS

AVEC LE

PLUS GRAND SOIN.

Demandées.

CHRY

LEGER & RINFRET,

No. 21, Rue de la Fabrique,

HAUTE-VILLE.

Québec, 22 mai 1872

HAUTE-VILLE.

